Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE :	419/2023
Date de la séance du CE :	26 avril 2023
Direction :	Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire :	2019.JGK.6865
Classification :	Non classifié

Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LiLPC)
Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LiLPC). La procédure de consultation dure jusqu'au 1er août 2023.

Au nom du Conseil-exécutif

CANTON DE BERNE * CONSEIL-EXECUTIF *

Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice
– Chancellerie d'État

02|07|F|v04